

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15293**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Monteur cinéma et audiovisuel

Nouvel intitulé : Monteur cinéma et audiovisuel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Studialis - Conservatoire libre du cinéma français (CLCF) Directrice générale

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

« Le montage est l'art d'exprimer ou de signifier par le rapport de deux plans juxtaposés, de telle que cette juxtaposition fasse naître l'idée ou s'exprime quelque chose qui n'est contenu dans aucun des deux plans pris séparément. L'ensemble est supérieur à la somme des parties. »

S.M. Eisenstein.

Exerçant indifféremment au cinéma ou pour la télévision, le monteur, achève le processus de création du projet filmique, le montage étant l'étape finale et cruciale dans le processus de création qui part d'une idée originale et englobe les étapes d'écriture et de conception du film (développement), de préparation (pré production), d'organisation du tournage et du tournage proprement dit (production).

Il va assembler les différents éléments : images, bandes sons et effets spéciaux (appelé encore postproduction) **et c'est lui qui donne sa forme définitive** à une production audiovisuelle ou cinématographique destinée au grand public (fiction, film publicitaire ...) ou à un public spécifique (film institutionnel par ex.). Dans tous les cas, à partir des images et des éléments sonores issus du tournage, le monteur construit un ensemble de plans et séquences et donne un sens aux propos du réalisateur et, c'est toujours dans une approche artistique et créative qu'il procède au montage technique. L'enjeu est d'orchestrer les rapports entre plans, au-delà d'une simple juxtaposition, et de créer du rythme, du sens et donner une densité artistique.

Les techniques de montage ont évolué au gré des mutations technologiques mais, le cœur même des activités du monteur relève, quoi qu'il en soit, du domaine artistique : donner un sens aux images montées pour émouvoir ou informer ...

Le monteur est l'un des premiers collaborateurs choisis par le réalisateur avant le tournage. Il est choisi pour son approche esthétique, ses qualités artistiques et pour la compatibilité de sa sensibilité avec celle du réalisateur. Son rôle dans la chaîne de production d'une œuvre de fiction cinématographique ou audiovisuelle est primordial : c'est lui qui donne à une œuvre son rythme, son unité, sa « couleur » artistique et dramatique.

Si, comme l'indique la terminologie anglo-saxonne, le monteur maîtrise la fonction technique du « cutting » (rangement, synchronisation, manipulations ...), c'est surtout l'activité intellectuelle et créative de conception et d'assemblage des rushes qu'est « l'édition » qui fait du monteur le responsable et l'auteur du produit fini : le film.

Il peut exercer son métier dans des genres différents : films de fictions, films documentaires, films publicitaires, reportages...

Compétences ou capacités évaluées

Pour l'essentiel, le monteur mobilise ses compétences dans les domaines d'activités ou compétences cœur de métiers suivants :

1. L'étude et l'appropriation du projet et des conditions de la production.

- l'appropriation du projet filmique et le traitement des informations initiales.
- L'identification et la prise en compte des contraintes techniques et financières de la production.
- La participation à l'élaboration de la chaîne de fabrication du film.

2. La préparation du montage (Matériel, choix des images et des sons, regroupement des ressources).

- La préparation du matériel et la configuration des outils.
- L'analyse et le classement des images et des sons.
- Le regroupement et le partage des ressources du projet.

3. La conception et la réalisation du montage des images et des sons.

- La mise en œuvre des savoirs, outils et techniques d'expression.
- La mise en forme du projet filmique : le montage image.
- Le montage des sons.

4. La supervision des opérations de post-montage : suivi du mixage-son et finitions.

- Le suivi du mixage.
- La réalisation des finitions.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités

Tout le secteur du cinéma et de la production audiovisuelle
 Les sociétés de production de films pour le cinéma
 Les sociétés de production de films pour la télévision
 Les sociétés de production de films institutionnels et publicitaires
 Les sociétés de prestations techniques
 Les sociétés de production de programmes de télévision
 Les grands groupes ou entreprises disposant de leur propre service audiovisuel

Assistant Monteur

Assistant Monteur son
 Bruiteur
 Chef Monteur
 Chef Monteur son
 Mixeur
 Monteur
 Monteur son
 Monteur sous titres
 Monteur vidéo
 Monteur adjoint
 Monteur truquiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1507 : Montage et post-production
L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle
L1505 : Image cinématographique et télévisuelle
L1508 : Prise de son et sonorisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le dispositif de Certification repose sur deux modalités d'évaluation

1/Des évaluations réalisées tout au long du processus de formation.

Celles-ci prennent appui sur des situations issues du secteur professionnel et se déroulent uniquement sous forme de situations de montage :

- L'étude et l'appropriation du projet et des conditions de la production,
- La préparation du montage (Matériel, choix des images et des sons, regroupement des ressources),
- La conception et la réalisation du montage des images et des sons,
- La supervision des opérations de post-montage : suivi du mixage-son et finitions.

Un stage obligatoire (avec rapport de stage) en milieu professionnel permet de mesurer la capacité du candidat à évoluer en équipe ainsi que les compétences acquises au cours de la formation.

2/Les étudiants ayant obtenus la moyenne sont autorisés à se présenter à la seconde modalité d'évaluation, modalité qui consiste en un passage devant un jury qui appréciera l'ensemble de leurs capacités au cours d'un entretien général. C'est à l'issue de cette seconde modalité que les candidats seront diplômés ou non.

-En cas d'obtention partielle, le bénéfice des composantes acquises est de 1an : le candidat peut se représenter dans un délai d'un an au mois de juin de l'année universitaire suivante.

-Le titre peut également être obtenu par la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience, sur la base de l'expérience et des compétences acquises par la pratique en situation de travail. Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans pour la VAE.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	50 % des membres dépendent de l'organisme et 50 % des membres sont extérieurs à l'organisme
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	50 % des membres dépendent de l'organisme et 50 % des membres sont extérieurs à l'organisme

En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		50 % des membres dépendent de l'organisme et 50 % des membres sont extérieurs à l'organisme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Monteur cinéma et audiovisuel" avec effet au 29 juillet 2008 jusqu'au 22 août 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé Monteur en techniques cinématographiques avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2012. *(En vertu de l'arrêté du 10 août 2012 les titulaires de la certification obtenue à compter du 29 juillet 2008 peuvent se prévaloir du niveau II).*

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Arrêté du 5 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1988.

Pour plus d'informations

Statistiques :

31 titulaires par an

Autres sources d'information :

Site web du Centre national de la cinématographie : www.cnc.fr Site web du Conservatoire libre du cinéma français : www.clcf.com
infos@clcf.com

<http://www.clcf.com>

<http://www.cnc.fr>

Lieu(x) de certification :

CLCF 9, quai de l'Oise

75019 Paris

tél.01 40 36 19 19 - fax. 01 40 36 01 02

courriel infos@clcf.com

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CLCF - 9, Quai de l'Oise 75019 Paris

Historique de la certification :

- Création du CLCF en 1963.

- Titre de Monteur en techniques cinématographiques homologué par l'État au niveau III par arrêté du 5 juillet 2001 paru au J.O. du 14 juillet 2001.

- Titre inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles au niveau III, par arrêté du 11 mars 2004 paru au J.O. du 13/03/2004.

Certification précédente : [Monteur en techniques cinématographiques](#)

Certification suivante : [Monteur cinéma et audiovisuel](#)